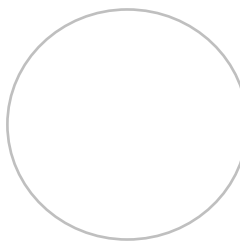


Initiales du maire



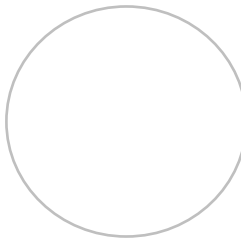
Initiales du greffier-
trésorier



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 16 JUIN 2025 à 17 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : *RÈGLEMENT N° 684-2025-C MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 684 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX*
4. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ADMINISTRATION D'UN CIMETIÈRE
5. ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE CESSION D'UN TERRAIN À TITRE DE FRAIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – LOT 6 688 064
6. OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ EN MATIÈRE DE VOIRIE - CONTRATS N° V-2025-25 ET N° V-2025-10
7. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA - CONTRAT NO PEV-2025-10
8. OCTROI D'UN CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES – CONTRAT N° V-2025-06
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON**

**Résolution
2025-06-20**

**Avis de motion
et dépôt**

[Dépôt](#)

**Résolution
2025-06-21**

**Résolution
2025-06-22**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le **lundi 16 juin 2025 à 17 h 00** au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Geraldine Veilleux-Perron et Guylaine Rajotte et les conseillers Guy Corriveau, Charles Plourde et Jean-Sébastien Béliveau.

La séance est présidée par le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* à tous les membres du conseil. Le maire, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Geraldine Veilleux-Perron et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du lundi 16 juin 2025 tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT : RÈGLEMENT N° 684-2025-C
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 684 CONCERNANT LA TARIFICATION
DES SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Geraldine Veilleux-Perron qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 684-2025-C modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

**4. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ADMINISTRATION D'UN
CIMETIÈRE**

ATTENDU les articles 88 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

ATTENDU la demande écrite d'aide financière formulée par Jean-Paul Bars et Alain Laroche au nom de la Fabrique Christ-Sauveur (ci-après : « Fabrique ») pour l'administration du cimetière de Saint-Denis-de-Brompton ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Plourde et résolu :

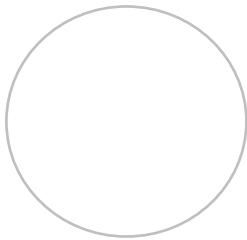
D'accorder une aide financière à la Fabrique d'un montant de 5 000,00 \$, pour l'administration du cimetière de Saint-Denis-de-Brompton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**5. ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE CESSION D'UN TERRAIN À
TITRE DE FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – LOT 6 688 064**

ATTENDU la résolution n° 2024-12-32;

ATTENDU la promesse de cession à titre gratuit du lot 6 688 064 du Cadastre du Québec faite par Pierre Leblond dans le cadre de sa demande de lotissement n° 25-L04 ;



Résolution
2025-06-23

Résolution
2025-06-24

ATTENDU QUE cette promesse remplit la condition préalable édictée à l'article 17 du Règlement n° 477 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'accepter l'offre faite par Pierre Leblond de céder à titre gratuit le lot 6 688 064 du Cadastre du Québec à la Municipalité comme condition préalable à l'approbation de sa demande de lotissement n° 25-L04 ;

ET D'autoriser Marc-Olivier Lapointe, coordonnateur à l'urbanisme et l'environnement, ou en son absence, Pascal Blais, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ EN MATIÈRE DE VOIRIE - CONTRATS N° V-2025-25 ET N° V-2025-10

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi de contrat de gré à gré en matière de voirie, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ces contrats sont disponibles à même le règlement d'emprunt n° 718 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat n° V-2025-25 de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux et la surveillance environnementale dans le cadre de la reconstruction de quatre ponceaux à la société Englobe Corp., selon la tarification unitaire soumise pour un montant estimé à 27 110,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 4 juin 2025 portant le numéro P2500362.045 ;

D'octroyer le contrat n° V-2025-10 de service technique pour réparation de coupes de pavage à la société David Leblond inc., pour un montant de 49 158,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 27 mai 2025 ;

D'affecter le *Règlement d'emprunt n° 718* au paiement de ces dépenses ;

D'immobiliser ces dépenses conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité ;

ET D'autoriser Jade Poisson Harwood, ing., directrice des travaux publics, des services techniques et des infrastructures, ou en son absence, Pascal Blais, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation des offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

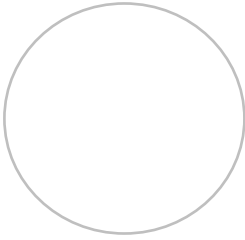
Poste de dépense : 23-040-06-721

7. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'ARÉNA - CONTRAT N° PEV-2025-10

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour l'étude du projet de réfection de l'aréna, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le surplus libre non affecté ;



Résolution
2025-06-25

En conséquence, il est proposé par la conseillère Géraldine Veilleux-Perron et résolu :

D’octroyer le contrat n° PEV-2025-10 de services professionnels en ingénierie pour l’étude du projet de réfection de l’aréna à la société Les Services EXP inc., selon la tarification horaire soumise pour un montant estimé de 21 500,00 \$, taxes en sus, conformément à l’offre de services professionnels datée du 12 juin 2025 portant le numéro 999-25008064-PP ;

ET D’affecter le surplus libre au paiement de cette dépense.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-080-24-710

8. OCTROI D’UN CONTRAT D’APPROVISIONNEMENT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET L’ÉPANDAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES – CONTRAT N° V-2025-06

ATTENDU la résolution n° 2025-04-10;

ATTENDU QUE l’ouverture publique des soumissions a eu lieu le 10 juin 2025 et que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission, lesquelles ont toutes été jugées conformes ;

ATTENDU QUE les prix avant taxes sont les suivants :

Liste des soumissionnaires :		Prix soumis (Total avant taxes)
Excavations Gagnon et frères inc.		163 620,00 \$
9006-3520 Québec inc. (excavation Steve Leblanc)		248 718,90 \$
Normand Jeanson excavation inc.		123 435,00 \$

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même la subvention reçue dans le cadre du programme d’aide à la voirie local, axe amélioration sous volet projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale provinciale (ci-après : PAVL-PPA-CE) et le Règlement d’emprunt n° 718 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu:

D’octroyer le contrat d’approvisionnement n° V-2025-06 pour la fourniture, le transport et l’épandage de matériaux granulaires à la société Normand Jeanson excavation inc., selon la tarification unitaire soumise pour un montant estimé à 123 435,00 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d’appel d’offres n° V-2025-06 ;

D’affecter au paiement de cette dépense la subvention PAVL-PPA-CE pour un montant de 25 000,00 \$ et le Règlement d’emprunt n° 718 pour le solde ;

ET D’immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents. Poste de dépense : 23-040-06-721

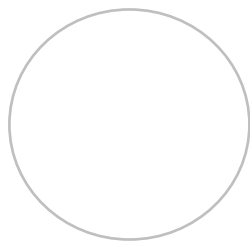
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est soumise.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Jean-Sébastien Béliveau propose de lever la séance à 17 h 11.

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.